

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 24

Objet :
Provision CET

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage :

28 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs agents de la collectivité disposent d'un Compte Epargne Temps.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours CET rendus possible par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, il convient de constituer des provisions budgétaires conformément à la nomenclature M57.

En cohérence avec les règles de monétisation, et comme le préconise la nomenclature M57, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir des jours détenus au-delà du 15^{ème} jour par les agents bénéficiant d'un CET.

Catégorie	Nombre de jours 2023 au-dessus de 15	Montant de remboursement	Montant
A	26	150 €	3 900.00
B	88	100 €	8 800.00
C	100	83 €	8 300.00

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

Approuver le montant de la provision telle-que définie ci-avant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le montant de la provision 2024 soit 21 000 €.

- A D O P T É E -

Le Maire,
Thierry DELBREIL

La secrétaire de séance

Colette VERDOUX